République Française
Département FINISTERE
Commune de SAINT-JEAN-TROLIMON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2021

L' an 2021 et le 7 avril 2021 à 18 heures , le Conseil Municipal de la Commune, de Saint-Jean Trolimon (Finistère) régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Edern AUBREE, Maire.

Présents : M. AUBREE Jean-Edern, Maire, Mmes : BARGAIN Jacqueline, BOIDIN - LALLICH Geneviève, FRADET Jeanne, GOASCOZ Gwenaëlle, TANGUY Annick, MM : COTTINIER Joël, DE SURVILLE Amaury, DUGAS Cyprien, HEMON Denis, TANGUY Baptiste.

Excusé (e) s : Mme LE BERRE DEIGAS Marie Louise, (Procuration à Mr Jean-Edern AUBREE), Mme LE PAPE Klervi (Procuration à Mr André LE PAPE), Mr LE PAPE Vincent,(Procuration à Mr Denis HEMON).

A été nommé secrétaire de séance : Mr Amaury de SURVILLE

Invité : Mr Joël GARIN, Trésorier Principal de Pont-L'Abbé

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 02/04/2021

Date d'affichage : 02/04/2021

SOMMAIRE

FINANCES COMMUNALES

I) PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2020 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL :

- Délibération et vote du conseil municipal approuvant le compte de gestion du Percepteur de la Trésorerie de Pont-L'Abbé.
- Délibération et vote du conseil municipal approuvant le compte administratif du Maire.

II) PRESENTATION ET APPROBATION DES PREVISIONS BUDGETAIRES 2021 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

- Vote des dépenses et recettes de la Section de Fonctionnement :

1°) Délibération de vote des taux de fiscalité directe locale pour 2021 - Note de Présentation.

2°) Affectation du résultat excédentaire de la section de Fonctionnement à la clôture de l'exercice budgétaire 2020.

- Vote des dépenses et recettes de la Section d'investissement (Note de Présentation des restes à réaliser et opérations nouvelles).

III) Recensement des projets en lien avec la nouvelle contractualisation "Accords pour des territoires solidaires " (Appel à manifestation d'intérêt Aménagement des espaces publics Plasenn San Rumon - Bibliothèque) et autres projets en partenariat avec le CD 29 et la CCPBS.

IV) Dossiers de demande de subvention :

- Plan de relance "Equipements numériques" pour l'école.
-Appel à projet "fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en matière de maintien des commerces - - déploiement du réseau France Services mobilité et construction de logements"

AUTRES CONVENTIONS - DELEGATIONS AU MAIRIE

- Foncier - Aménagement du site de Tronoën
- Lutte contre les frelons asiatiques.
- Surveillance de la plage de Tronoën saison estivale 2021.
- Horaires de fonctionnement de l'éclairage public.
- Contrat de services des 2 radars pédagogiques
- Mise en oeuvre du schéma d'aménagement des eaux pluviales
- Convention PEC (Parcours emploi compétence)

QUESTIONS COMMUNAUTAIRES

- Délibération Convention SIADS (Mise à disposition du service d'instruction des autorisations du droit des sols du Pays Bigouden).
- Délibération Rapport définitif de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du 2 février 2021.
- Prise de compétence "PLUih" commission - évolution du document d'urbanisme communal.
- Compte-rendu commission solidarités du 29/03/2021

QUESTIONS DIVERSES

réf : 2021-001 Exercice budgétaire 2021 - délibération de vote des comptes de gestion du Percepteur et du compte administratif du Maire

RESULTAT EXECUTION BUDGET PRINCIPAL 2020

PRESENTATION DU TABLEAU DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2020				
	RESULTAT CUMULE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESULTAT CUMULE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I – Budget principal :				
Investissement	+ 238 951.26 €	+ 51 988.68 €	- 139 210.47 €	+ 99 740.79 €
Fonctionnement	+ 51 988.68 €		+ 110 600.32 €	+ 110 600.32 €
TOTAL I	+290 939.94 €	+ 51 988.68 €	- 28 610.15 €	+210 341.11 €

1°) APERCU SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2020 :

- dépenses réaliséees 574 807.33 €
- recettes réalisées 685 407.65 €
- excédent 110 600.32 €

2°) APERCU SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020 :

- dépenses réalisées 516 548.24 €
- recettes réalisées 377 337.77 €
- déficit 139 210.47 €

I) Présentation résultats d'exécution du budget principal :

1°) La section de fonctionnement est excédentaire sur l'exercice budgétaire 2020 de + 110 600.32 € et se décompose de la manière suivante :

- Dépenses réalisées = 574 807.33 € (637 481.71 € en 2019)

- Recettes réalisées = 685 407.65 € (689 470.39 € en 2019)

- Résultat de l'exercice 2020 = + 110 600.32 € (+ 51 988,68 € en 2019)

2°) La section d'investissement est déficitaire sur l'exercice budgétaire 2020 de : 139 210,47 € (déficit 2019 72 940.57 €)

- dépenses réalisées = 516 548.24 € (441 921,95 € en 2019), restes à réaliser BP 2021 = 91 868.55 € dont 12959,71 € Fonds de concours SDEF éclairage public Pôle activité, 5 713.84 € fin de mission aide numérotation des habitations, 3 000 € honoraires Maître oeuvre AMAR aménagements espaces publics Plassen San Rumon et parvis église paroissiale, 25831 € ossuaire cimetière communal-clocher-cloches-toiture-

- recettes réalisées = 377 337.77 € (368 981,38 € en 2019) , reprise des restes à réaliser BP 2021 = 93 301 €. dont subvention ETAT DSIL Mise en sécurité et accessibilité espaces publics Pôle activité, 3ème acompte Pays cornouaille espaces publics 12458 €, 3 ème acompte 39 621 € Aménagement bourgs ruraux, solde 26 684 € patrimoine et cadre de vie Place de la République Subvention du conseil départemental 29.

3°) Le résultat global cumulé Fonctionnement-Investissement à la clôture de l'exercice 2020 affiche un total de : *+ 210 341.11 € (en 2019 290 939.94 €)*

4°) HISTORIQUE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT = 516 578.24 € TTC : *- Pôle activité place de la République - démarrage de la construction 182 498 € TTC + 27 740 € SDEF Eclairage Pôle activité.*

- Espaces publics Place de la République 203 482 TTC.

- Grosses réparations VC N°1 limite BERTIN route de Pont-L'Abbé 26784 € Travaux fin 2019.

- Aménagement Abri à vélo Plassen Michel et Joséphine Cosquer 5724 €

- Numérotation (6840€) + Totem Entrée de bourg (5120.16€)+ panneau signalétique Tronoën (1296€)

- Jardinières (2307.06€).

5°) STRUCTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES REELLES + ORDRE DE FONCTIONNEMENT REALISEES = 574 807.33 €

Charges de personnel* (assurances garanties statutaires cotisations urssaf, assédic retraite, titularisation de 2 stagiaires 1/02/2019 à l'école et au service technique au grade d'adjoint technique, vacations postes de secours.....) - *Atténuations de charges - remboursement IJ - Aides Etat insertion : 3 % (9397 €)*	53.77 %	51 % en 2019
Charges à caractère général (flux eau, éclairage public, fioul bâtiments, entretien voies et réseaux, contrats de maintenance, affranchissement, télécommunications, formation, matériel roulant, assurances de la commune hors personnel communal.....)	28.90 %	34.61 % en 2019
Charges de gestion courante : (indemnités élus, services incendie, subventions aux associations.....) *vacations poste de secours transférées en dépenses de personnel	10 %	9.93 % en 2019
Transferts de charges à la communauté des communes (tourisme, petite enfance, vacations à l'acte service payant mutualisé droit des sols.....):	4.31 %	3 % en 2019
Charges financières : remboursement des intérêts de l'annuité de la dette.	1.17 %	1,21 % en 2019
Dotations amortissements - vente Terrain - différence immo	1.61 %	1.71 en 2019

- RECETTES REALISEES REELLES + ORDRE DE FONCTIONNEMENT = 685407.65 €

Impôts et taxes	58.58 %	56,58 % en 2019
Dotations, subventions, Participations	28.59 %	27.41 % en 2019
Produits services (Régie MJB, périscolaire...)	5.33 %	7.40 % en 2019
Atténuations de charges (IJ, Aides Etat insertion)	3 %	1.36 % en 2019
Produits de gestion courante (bail - loyers.....)	4.24 %	4.31 % en 2019
Produits exceptionnels - remboursement sinistre	0.89 %	2.92 % en 2019

II) DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR ET LE COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE

Après exposé de Monsieur Amaury de SURVILLE, Adjoint aux Finances, sur les différents chapitres budgétaires, et à titre d'information complémentaire, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020. le détail des dépenses et recettes effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 Voix Pour, 0 Voix Contre, 0 .Abstension (le Maire ne prenant pas part au vote), :
1°) Approuve le compte de gestion du trésorier principal municipal de Pont-L'Abbé pour l'exercice 2020, ce compte de gestion, en parfaite concordance avec le compte administratif du Maire, n'appellant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
2°) Approuve le compte administratif du Maire pour l'exercice 2020.

Réf : 2021-002 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Amaury de SURVILLE, Adjoint aux Finances, sur les lignes budgétaires et le rapport de Monsieur le Maire portant sur le vote des taux d'imposition et l'affectation du résultat,

LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE AU PREALABLE LE PRODUIT ATTENDU EN RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Procédure de Fixation des taux : Depuis 2020 , il s'applique un gel des taux TH communaux qui restent à leur valeur de 2019 ; toute délibération visant à modifier le taux de taxe d'habitation pour 2021 irait à l'encontre de ces dispositions et serait donc irrégulière. Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne pourra pas varier avant 2023.
En 2021 la TH sera supprimée sur les résidences principales ; une compensation financière suite au transfert aux communes de la part de taxe foncière bâtie des départements avait été simulée par la DGFIP :

- Avant la réforme la commune percevait un produit de taxe d'habitartion de 142 977 € (taux 2017).
- Après la réforme le produit du foncier bâti après transfert sera de 143 862 € (soit + 885 €).

Le conseil municipal doit donc se prononcer uniquement sur la variation du taux des taxes foncières bâties et non bâties (la taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires, le taux étant figé par rapport au taux voté au titre de l'année 2019 voir ci-sessous) :

Rappel des taux votés en 2019

- taxe d'habitation 12,68 %

- taxe foncière bâtie 18,19 %

- taxe foncière non bâtie 45,68 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux des taxes Ménages 2021 (sans évolution) comme suit :

TAXES MENAGES

- Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible = 12.68 %

- Nouveau taux communal issu de la fusion des taux de foncier bâti pour 2021 = 34,16 % (Taxe foncière communale sur les propriétés bâties 2020 = 18.19 % + Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties 2020 = 15.97 %).

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.68 %.

*** SOIT UN MONTANT PREVISIONNEL 2021 AU TITRE DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE A INSCRIRE EN RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE : 373 491 € (allocations compensatrices - TH résidences secondaires incluses).**

2°) DELIBERATION APPROUVANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXCEDENTAIRE EXERCICE 2020 :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité : - d'affecter le résultat de la section de fonctionnement excédentaire de 110 600.32 € à la clôture de l'exercice 2020 encore appelé excédent de fonctionnement capitalisé par transfert au compte 1068 de la section d'investissement du BP 2021.

STRUCTURE DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT INSCRITS APRES VOTE AU BP 2021

Charges de personnel* (assurances garanties statutaires cotisations urssaf, assédic retraite .....) **1.43 % atténuations de charges - remboursement IJ - Aides Etat insertion*	43.76 %
Charges à caractère général (flux eau, éclairage public, fioul bâtiments, entretien voies et réseaux, contrats de maintenance, affranchissement, télécommunications, formation, matériel roulant, assurances de la commune hors personnel communal.....)	33.06 %
Charges de gestion courante : (indemnités élus, services incendie, subventions aux associations.....)	9.02 %.
Transferts de charges à la communauté des communes (tourisme, petite enfance, vacations à l'acte service payant mutualisé droit des sols):	3.17%.
Charges financières : remboursement des intérêts de l'annuité de la dette.	1.00%.

STRUCTURE DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2021

Impôts et taxes	58.48%
Dotations - Subventions - Participations	25.85 %
Produits services (Régie MJB, périscolaire...)	8.36 %
Atténuations de charges (IJ, Aides Etat insertion)	1.43 %
Produits de gestion courante (loyers perçus)	4.35 %

REPARTITION PAR CHAPITRES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT INSCRITS AU BP 2021

	Libellé		CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général		185 903,78	208 914,68	200 035	199 803.22	209 670	208 545	237 041.22	215 537	166 170.5	230679
012	Charges personnel		315 317,84	314 389,41	331 384	325 041.87	335 215	304 936	306 959.45	315 760	309100.9	305600
014	Atténuation Produits		6253,52	5750,58	8 580	8542.42	17 685	18 750	20 882	24 855	24803.34	22200
65	Autres charges		71349,89	79474,54	80 340	76 709.22	80 600	81 492	66 552	66 796.44	58505.42	63052
66	Charges financières		5949,04	5053,90	4 550	4205.07	3 455	7 100	7 620	6 800	6743.22	6600
67	Charges exceptionnel.		5.37	0	1 960	1762.56	400	32209.66	200	300	200	200
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			**584 779,44**	**613 583.11**	**626 849**	**616 064.36**	**647 025**	**653132.66**	639 254.67	630 048.44	565523.33	628331
Total dépenses ordre			13 978	2 898	71782	4 359	83 167	74 464.77	5921	74 464,77	9284	69 963
* 023 virement à section d'investissement			* 0	*0	65 782	*0	* 77 167	*66639.77	* 0	*66 339,77	*59592.56	66831
* 6811 dotations aux amortissements			* 13 978	*2898	6 000	*4 359	*6 000	*8125	* 5921	* 8125	* 9585	3132
TOTAL			**598 757,44**	616 481.11	698 631	**620 423.36**	730 192	727597.43	643 051,05	727 597,43	699 226	698 294

REPARTITION PAR CHAPITRES DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT INSCRITS AU BP 2021

	Libellé		CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
002	Excédent SPANC		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	32 209,66	0	0	0	0
013	Atténuations charges		41 232,61	27639.82	35 000	47 996,12	48 625	40000	18 000	9000	9397.71	10000
70	Produits des services		57 410,73	48194.38	49 100	48 815,68	49 100	53500	52 420	55500	36572.17	58400
73	impôts et taxes		334 336,36	346659.64	345 000	356556,85	355 500	365676	378 301	390664	401529.51	408366
74	Dotations, subventions, participations		205 536,64	202620.8	200 771	193 448,73	189 855	183683	198248,01	191606	195991.90	180578
75	Autres produits gestion courante		31 094,92	28797.21	28 500	27 605,74	52 852	29990	30 500	30456	29122.54	30400
77	Produits exceptionnels		2 236,14	2677.37	2 000	4 788,40	2 000	7738,77	28 300	2000	6139	5550
	RECETTES REELLES		**671 847,40**	**656589.22**	**683 631**	**679211.52**	697 932	712597.43	705769.01	679226	678752.83	693294
042	Opérations d'ordre transfert		6391,2	11981.52	15000	6030.83	6 000	15000	6000	20000	6654.82	5000
	TOTAL GENERAL		**678238.60**	**668570.70**	**698631**	**685242.35**	703 932	727597.43	771769.01	699226	685407.65	698294

DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2021

	Libellé	CA 2014	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Chapitre 001	inv. report -	0	-65660.25	-10504.07	0	-17511.90	0	0	0	0	0
Chapitre 020	**Dépenses imprévues**	0	0	5000	0	5000	5000	5000	5000	0	**5000**
Chapitre 16	**Emprunt capital**	23860	24618.02	22766	21810.51	18 862	27818.61	31500	23800	23566.72	**23838.06**
	+caution + DM 2016			+349	+266	280	0	0	0	0	**600**
Chapitre 20	Frais PLU	4181,15	0	5000	0	2000	2000	0	0	0	0
	Frais Etudes	0	0	10000	2400	26500	15000	0	0	0	**8000**
	Logiciels	2898	2898	6000	5408.40	3000	3000	2700	3000	2700	**3000**
	Fonds de concours	0	0	0	0	0	0	0	40000	27040.29	**76859.71**
Chapitre 21-23	**Foncier Tronoën**					60000	0	0	0	0	**6000**
	Aménagement Verger					15000	5000	2000	8856.36	0	0
	Démolition usine					50000	0	0	0	0	0
	Isolation salle Polyv.					5000	0	0	6167.62	0	0
	Signalétique+radars+					40000	2000	11484.44	13120	8136	**7713.84**
	miroirs+numérotation										
	+Totem					0	0	0	0	5120.16	0
	Inventaire LE PAPE					0	0	0	5000	9000	**0**
	Effacement SDEF					0	0	3900	0	1690.03	0
	Informatique Ecole					2400	0	0	1610	0	**8000**
	Classe mobile					15000	24000	0	0	0	**0**
	Accessibilité					40000	40000	10000	40000	5724	**40000**
	Arrêt car					0	0	0	0	0	**0**
	+ralentisseurs kerfilin					75000	33000	6500	5300	0	**0**
	+ Stade Projecteurs					0	0	0	0	0	**18000**
	Décor de noël					2000	0	0	0	0	**600**
	Matériel Atelier					1900	0	0	0	0	**4300**
	Grosses réparations					30000	50 000	60000	9570	0	**101000**
	voirie + Rte de la mer										
	Espaces publics Eglise					0	34 179	124554.46	104150	342	**3000**
	SPL					1159	0	0	0	0	**0**
	Achat véhicule					3000	3000	0	0	0	**0**
	Calvaire Cap caval					1500	0	0	0	0	**0**
	Salle socio +										
	Ravalement Mairie					0	8000	1473	0	0	**0**
	1 -Structures jeux CMJ					0	5000	5800	0	0	**7500**
	2- Isolation salle sieste					0	30000	0	0	0	**40000**
	3- Création WC					0	35000	35517.16	52600	8235.61	**44364**
	extérieurs										0
	Accès Ecole					68000	5600	6038.40	0	0	0
	Espaces publics Place					0	35962	122870.86	186291	203482.80	**35000**
	République										
	Pôle activité					0	437 400	463116.74	180234.1	182498.21	**34050**
	Eglise-clocher-vitrail					0	10000	9460.69	28894.74	3063.74	**80831**
	+toiture+ossuaire										
	Bitume cour école					0	3720	0	0	0	0
	PVR Leach Ar Prat					0	5800	10360	0	0	0
	Récup TVA 041					0	15000	0	0	0	0
	VC 1 - 2ème tranche					0	0	32000	64000	26784	**20303.71**
	Révovation thermique					0	10000	3000	0	0	**402000**
	Informatique Mairie					0	0	600	0	202.80	**2000**
	Défibrillateurs+Vote					0	0	0	0	0	**4000**
	Wifi public					0	0	0	0	0	**6000**
	Barrière Parking					0	0	0	2771	2307.06	**600**
	Travaux de Régie 040					8500	15000	6000	20000	6654.82	**5000**
TOTAL		125601.40	217183.91	777 725.07	122816.45	438053.90	861599.61	953875.75	801214.82	516548.24	**987560.32**

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT BP 2021

	Libellé	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	CA 2020	BP 2021
001	Report solde + investissement	0	0	0	0	+311151.50	293639,63	311 891,83	238950.66	0	99740.79
024	Cessions terrains (ROUXEL+FLOCH)- VOIR 775	0	0	0	0	0	0	6000	0	0	0
10	FCTVA	25350,64	15450	4 535,15	31 588,71	28020,69	24075	12 141,89	29319	24944.80	15468
	Taxe Aménagement	9793,44	8000	8 605,84	8 280	2938,13	3000	6 100,33	6000	9943.47	9000
	FondationPatrimoine	9491,45	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Excédent capitalisé	79481,16	52089,63	52 089,63	64 818,99	64818,99	65017,72	115	51988.68	51988.68	110600.32
	Legs capital clavel	0	0	0	0	0	70000	638,40	0	0	0
	TVA Voie fiscale	0	0	0	0	0	0	0	60007.54	85580	7000
13	ETAT - Pôle Activité	0	0	0	4255	4255	135 600	170	35662.84	35662.84	0
	ETAT - Espaces Publics	0	0	0	0	0	25 786	909,80	48337	35882.91	12451
	DSIL sécurité							48 337			
	ETAT - Ministère Intérieur	0	0	0	0	0	15 000	17 081,16	0	0	0
	DSIL rénov thermique	0	0	0	0	0	0		0	0	167500
	DSIL relance numérique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5556
	DSIL Eglise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44000
	DETR Accessibilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18500
	REGION - Espaces publics bourgs ruraux	0	0	0	18 7500	0	12668	0	59816.50	20194.92	39621
	Pays de cornouaille	0	0	0	0	0	0	73 427	83098	32513.11	12468
	Région - vélos	0	0	0	0	0	0	0	4154	2077	2077
	Aide voirie CD29	7515	5276	0	5276	5276	0	0	0	0	0
	Contrat territoire AMI + PCV CD 29	0	18750	0	18 750	0	45 682	0	70819	16382	26684
	Quai de bus RD 57 CD29	0	0	0	0	0	10756.70	27 819	0	0	0
	SDI CD 29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 765
	Patrimoine-Inventaire	9767.24	0	0	0	0	5000	0	0	9000	0
	DETR Centre Bourg	0	40000	36 000	36 000	0	59826,49	0	43884.04	43884.04	0
	Amendes police	7225.73	5000	0	0	0	11840	84 000	0	0	0
	PVR	0	0	0	5 000	0	5000	3 005	0	0	0
16	Emprunt en euros	0	169 611,44	0	182448.29	349 000	0	0	0	0	326446.21
	Dépôts reçus	0	266	279	279	279	0	0	0	0	720
	DM + 349 000 €										
021	Virement 023 Fonctionnement	0	65782	0	77167	0	66339.77	66551.74	59592.60	0	66831
040	Amortissements	2898	6000	4359	6000	5921	8125	5962.60	9585	9284	3132
041	FCTVA études 2031	0	0	0	0	0	15000	0	0	0	0
	TOTAL	206678.84	777725.07	115868.62	456212.99	460508.81	861599.61	953875.75	801214.82	377337.77	987560.32

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide . par 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, d'approuver le budget principal 2021 de la commune dont les dépenses et recettes se répartissent de la manière suivante :

- Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à 698 294 € (en 2020 699 226 €)

- Dépenses et recettes de la section d'investissement s'équilibrent à 987 560.32 € (en 2020 801 214.82 €)

AUTRES QUESTIONS

III) Recensement des projets en lien avec la nouvelle contractualisation "Accords pour des territoires solidaires " :

Le conseil Municipal propose au titre du recensement et de la contractualisation les projets suivants :

- La fin des aménagements des espaces publics Plasenn San Rumon projet déjà retenu dans le contrat de territoire 2015-2020 de même que la future Bibliothèque.

- L'aménagement en partenariat avec le CD 29 et la CCPBS du site intercommunautaire de Tronoën.

- La création d'un futur " Espace Jeunes".

- La Rénovation énergétique des bâtiments communaux

- La réalisation des jardins communaux

- réhabilitation des friches urbaines.

- Programme WIFI-PUBLIC

IV) Dossiers de demande de subvention :

- Plan de relance "Equipements numériques" pour l'école.
Ces mesures visent à l'acquisition d'équipements informatiques, de services et ressources numériques pour garantir l'accès au numérique au plus grand nombre d'élèves, à leur famille et à leurs professeurs, dans tous les territoires, et notamment les territoires ruraux.
Pour cela il est prévu d'équiper les écoles d'un socle numérique minimal et d'un environnement numérique suffisant pour accéder aux services et ressources numériques.
Après inscription de 8000 € en dépenses d'investissement du BP 2021, le conseil municipal donne délégation au Maire d'instruire ce dossier de demande de subvention soit une subvention de 5555 € escomptée.

- Appel à projet "fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en matière de maintien des commerces - - déploiement du réseau France Services mobilité et construction de logements"
Il revient au Préfet de recenser et d'instruire ce dispositif dont le pilotage est régional ; les propositions devront parvenir pour le lundi 10 mai 2021 au plus tard dans les domaines suivants :
- la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales, les énergies renouvelabes, la mise aux normes et sécurisation des équipements publics, le développement de la mobilité et des infrastures en faveur de la construction de logements (compétence future de la la CCPBS à venir) ainsi que le maintien des commerces, le développement en matière de soins à la population et du réseau France Services.
Le conseil municipal donne délégation au Maire afin de recenser ces diverses opérations au niveau communal et au niveau de la compétence communautaire en faveur du maintien des commerces.

Autres conventions - délégations au maire

- Foncier - Aménagement du site de Tronoën : Le conseil municipal donne délégation au Maire afin d'entreprendre toutes démarches auprès du propriétaire de la parcelle B 1066 d'une contenance de 5027 m2 au prix de 0.60 € le m2.

- Lutte contre les frelons asiatiques : la lutte collective n'étant plus organisée au niveau communautaire, le conseil municipal prend la décision , après consultation de 2 prestataires, de charger la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON Finistère), ledit groipement organisant la estruction des nids en faisant appel à des entreprises spécialisées et former les référents au sein du personnel communal, (interlocteurs des administrés et relais du FDGDON).
La participation de la commune est défini suivant un barème en fonction de la hauteur du nid.

- Surveillance de la plage de Tronoën saison estivale 2021 : le conseil municipal après consultation de 2 prestataires et après avoir réaffecté le poste vacations de personnel au chapitre 011 Charges à caractère général au lieu du chapitre 012 Charges de personnel décide de confier ladite surveillance à l'association de sauvetage et secourisme du pays bigouden dans le cadre de l'organisation de la surveillance des baignades aménagées de la plage de Tronoën pendant la période du 5 juillet 2021 au dimanche 29 août 2021 inclus de 13 h 30 à 18 heures.
L besoin en personnel sera recruté par la commune soit 1 chef de plage opérateur APS Principal, 1 Adjoint chef de plage Opérateur APS qualifié, 2 surveillants "sauveteur aquatique opérateur APS.

- Horaires de fonctionnement de l'éclairage public : Il appartient au conseil municipal de délibérer pour fixer les horaires de fonctionnement et d'extinction de l'éclairage public et de mettre en oeuvre une information publique pour chacune des armoires de commande, le Maire étant habilité à prendre un arrêté en ce sens.

Le conseil municipal décide de fixer les horaires d'allumage à 6 h 30 et les horaires d'extinction de la manière suivante :

- Armoire Mairie : 22 heures.

- Armoire Hent Braz Ploeur : 23 heures

les autres armoires devant passer de 23 heures à 21 heures.

- Contrat de services des 2 radars pédagogiques : il n'est pas donné suite à la mise en oeuvre du contrat de services.

- Mise en oeuvre du schéma d'aménagement des eaux pluviales : cette question fera l'objet d'un réexamen lors d'un prochain conseil municipal.

- Convention PEC (Parcours emploi compétence) : Le conseil municipal autorise le renouvellement du présent PEC pour une durée de 1 an à compter du 15/04/2021 jusqu'au 14/04/2022 pour une durée de travail de 20 heures hebdomadaires sur la base du SMIC horaire auprès des services techniques.

QUESTIONS COMMUNAUTAIRES

- Délibération Convention SIADS (Mise à disposition du service d'instruction des autorisations du droit des sols du Pays Bigouden) : Le conseil municipal décide d'adhérer par voie de convention au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes membres de la CCPBS et la CCHPB (communauté des communes du Haut Pays bigouen) pour une durée de 3 ans suite à l'installation des nouveaux élus issus des élections du 15 mars 2020.

- Délibération Rapport définitif de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du 2 février 2021 :
Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de réunion de la CLECT du 2 février 2021 statuant :
* sur la facturation ADS 2020 imputée sur l'attribution de compensation 2021
* sur la répartion entre communes en fonction des données 2020 par rapport à la compétence 2021 au titre de la petite enfance.
* sur les travaux 2020 au titre de la GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS) (à noter que la commune n'est pas concernée par les secteurs).

Le conseil municipal, après avoir, délibéré :

- approuve le document de présentation de la CLECT ainsi que les annexes afférentes et le compte-rendu du 2/02/2021 fixant à 21960.43 € le montant des attributions de compensation des charges dont est redevable la commune de SAINT-JEAN TROLIMON à la communauté des communes du Pays bigouden sud.

- Prise de compétence "PLUih" commission - évolution du document d'urbanisme communal : La commune a répondu à un questionnaire le 15 mars 2021 afin d'identifier au mieux les besoins et les moyens à mettre en oeuvre de même que la prise en compte des évolutions des documents d'urbanisme éventuellement nécessaires.

Par rapport au calendrier, la commission Aménagement/Planification du samedi 17 avril 2021 est reportée ; l'objectif est de présenter à l'ensemble des conseillers municipaux la démarche de transfert de compétence.

- Compte-rendu commission solidarités du 29/03/2021 : Madame Jacqueline BARGAIN, en charge du CCAS, fait part de la diffusion du compte-rendu de la commission de solidarité du 29/03/2021 présentant les différentes structures d'insertion par l'activité économique en Pays Bigouden Sud.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal émet un voeu de nature à revoir les prélèvements sur le département du Finistère de la population des choucas (espèce protégé) mais nuisant non seulement aux cultures mais également à la sécurité des habitants par les nids obstruant les conduits de cheminées.

- Concernant la livraison des plaques par rapport à la nouvelle numérotation actuellement mise en place, 382 plaques ont été commandées et prochainement (sous 4 à 5 semaines), les habitants comme les nouveaux résidents recevront une carte personnalisée de la Poste leur spécifiant la bonne numérotation et le cas échéant la nouvelle dénomination.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.
Pour copie conforme
Fait à SAINT-JEAN TROLIMON, le 16 avril 2021
Le Maire,
Jean-Edern AUBREE

MAIRIE DE SAINT-JEAN-TROLIMON Finistère